

de l'évêque de Metz et datée du 13 du même mois, avait été prise en vertu d'un décret impérial du 30. 11. 1809.) Lafontaine se démit de ses fonctions le 7. 10. 1821, celles-ci étant incompatibles avec la qualité de membre de la députation des Etats provinciaux. Wurth-Paquet souligne que ce fut particulièrement « aux soins intelligents..... à l'activité et au zèle de Lafontaine que l'église érigée plus tard en cathédrale devait sa prospérité. » (11)

Il ne nous a pas été possible de vérifier l'assertion de l'abbé BLUM suivant laquelle, d'après les propres dires de Lafontaine à Mgr ADAMES, il aurait quitté la maçonnerie en 1848 pour avoir été écoeuré d'une parodie de la Cène organisée à la Loge de Luxembourg. (12) Haut grade (30^e depuis 1839), donc initié à des cérémonies qui mettent en relief entre autres les beautés des grandes religions, le gouverneur ne pourra donc avoir été choqué que d'une interprétation toute fortuite de la fête capitulaire. Toujours en supposant vrai l'abstentionnisme de Lafontaine à partir de 1848, ne faut-il pas plutôt le mettre en rapport avec la divergence de vues qui séparait les vieux de la vieille (dont Lafontaine et Schrobilgen) des « jeunes turcs » entourant Norbert Metz ? Le fait est qu'en cette même année 1848 ceux-ci se séparèrent de la — pour eux — trop traditionaliste maçonnerie, alors qu'en 1871, à la mort de Lafontaine, Schrobilgen consacra les paroles les plus sympathiques au souvenir de son « plus ancien ami ».

Tout en se référant à des données cadastrales qui indiqueraient pour l'année 1824 G. Th. I. de Lafontaine et l'Hospice civil (!) comme propriétaires de l'ancien couvent des Clarisses, M. l'abbé J. Reuter (13) relate que Lafontaine, J. B. GELLE et J. J. M. WILLMAR acquirent le 4. 11. 1828 de l'administration militaire le couvent de Pfaffenthal « probablement dans l'intention d'y installer une société philanthropique à tendances maçonniques. » Cette dernière supposition tombe à faux puisque Willmar n'a jamais été franc-maçon. Il est plus que probable que cette acquisition fut faite au nom du « Cercle littéraire », dont Lafontaine était membre du Conseil d'administration. Fondée en 1826 après que les éléments de la bourgeoisie se furent retirés de la Société du Casino à la suite de l'affaire Lobenthal, cette société était en quête d'un local approprié. Ce n'est qu'en 1829 qu'elle acquit les maisons METZ rue Génistre, situées derrière le corps de garde ; on se rappelle qu'à l'emplacement de ces deux immeubles fut construit en 1909 le Palais Municipal que l'on continue à appeler le « Cercle » (14). Les terrains et immeubles de Pfaffenthal furent vendus le 16. 4. 1842 à l'administration des Hospices civils à laquelle ils appartiennent toujours.

Les de Lafontaine recevaient chez eux non seulement tout ce que le pays comptait comme sommités dans les domaines les plus divers mais également des étrangers de marque. C'est ainsi que ELISE BURGER (1769—1833), la femme divorcée du poète romantique allemand, marqua son passage à Luxembourg par la poésie suivante :